



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
7 août 2003
Français
Original: anglais

Deuxième session ordinaire de 2003

8-12 septembre 2003, New York

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP

Fonds des Nations Unies pour la population

**Projet de descriptif de programme de pays
Sierra Leone***

Assistance proposée : 6 millions de dollars, dont 5 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 1 million de dollars provenant de modalités de cofinancement et/ou d'autres ressources, notamment des ressources ordinaires

Période du programme : Quatre ans (2004-2007)

Cycle de l'assistance : Troisième

Catégorie sur la base de la décision 2000/19 : A

Assistance proposée par domaines de base du programme

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé de la procréation	3,2	1,0	4,2
Stratégies en matière de population et de développement	1,4	–	1,4
Coordination du programme et assistance	0,4	–	0,4
Total	5,0	1,0	6,0

* L'introduction de la nouvelle procédure de programmation harmonisée prévue par la décision 2001/11 du Conseil d'administration a exigé une période d'adaptation pour tenir compte des nouvelles règles concernant les descriptifs de programme de pays, ce qui a entraîné un retard dans la présentation du présent document.



I. Analyse de la situation

1. La Sierra Leone sort de 10 ans d'une guerre civile qui a ravagé une bonne partie du pays et causé d'immenses souffrances au peuple. Plus de la moitié de la population a été déplacée, les activités socioéconomiques ont été perturbées et les infrastructures ont été détruites. Il en est résulté une pauvreté généralisée, un manque de données fiables, une centralisation à outrance des services et des ressources limitées pour le développement. On note des signes encourageants de redressement et de développement durable coïncidant avec le rétablissement de la paix en janvier 2002.

2. D'après les chiffres du recensement de 1985, la Sierra Leone compte environ 5,6 millions d'habitants. Le taux de mortalité maternelle est de 1 800 pour 100 000 naissances vivantes et le taux de mortalité infantile de 170 pour 1 000 naissances vivantes. Seulement 25 % des femmes enceintes sont suivies par un personnel qualifié, et seulement 20 % d'entre elles accouchent dans des établissements de santé.

3. Le taux d'utilisation de méthodes contraceptives modernes de 4 % a peu augmenté au cours des 10 dernières années. Seul un petit nombre d'établissements de soins propose des services de santé de la procréation. Il existe des besoins importants concernant la planification familiale et d'autres services de santé de la procréation qui ne sont pas satisfaits, mais les ressources disponibles dans ce domaine sont limitées.

4. Les adolescents et les jeunes représentent environ 50 % de la population totale. Le conflit et ses conséquences – déplacements en masse, pauvreté et insécurité – ont exposé les adolescents et les jeunes aux risques des infections sexuellement transmissibles (IST) et du VIH/sida. L'activité sexuelle précoce, les rapports sexuels non protégés et la prostitution, associés au manque d'accès à l'information et aux services de santé de la procréation, n'ont fait qu'aggraver la situation.

5. On estime que le taux de prévalence du VIH/sida s'établit à 4,9 % dans le pays, les taux pouvant atteindre 6,1 % dans le district de la zone occidentale. L'épidémie pourrait néanmoins se propager rapidement, étant donné la méconnaissance des facteurs de risque et la présence d'autres éléments, tels que la migration transfrontalière, le nombre considérable d'ex-combattants, les travailleurs de l'industrie du sexe et les enfants des rues, ainsi qu'une prévalence élevée des IST.

6. Des facteurs socioculturels limitent les possibilités offertes aux femmes et leur participation au développement socioéconomique du pays. Le taux d'alphabétisation des adultes s'établit à 20 % environ – 11 % chez les femmes et 29 % chez les hommes. Environ 38 % des filles sont scolarisées, contre 52 % des garçons. La violence sexiste s'est encore aggravée du fait de la guerre, au cours de laquelle on a assisté à des enlèvements en masse, des viols et des sévices à l'encontre des femmes et des filles. Cette forme de violence a continué après la guerre.

7. Le Gouvernement a élaboré un document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour la période 2001-2005, visant à ramener le niveau de pauvreté de 85 % à 40 %. Il a également élaboré une stratégie de redressement national, programme d'action visant à encadrer les activités de redressement en 2002-2003.

8. S'appuyant sur les priorités établies dans ces deux documents, l'équipe de pays des Nations Unies a élaboré une stratégie pour la consolidation de la paix et le redressement pour orienter le passage de l'assistance au développement et du maintien de la paix à la consolidation de la paix. Ces documents ont dispensé de l'établissement d'un bilan commun de pays et permis à l'équipe de pays de passer directement à l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

II. Coopération passée et enseignements tirés

9. Le FNUAP a commencé à collaborer avec la Sierra Leone au milieu des années 70 en contribuant au deuxième recensement de la population (1974), et a poursuivi sa coopération depuis cette époque, lorsque la situation le permettait.

10. En ce qui concerne les stratégies en matière de population et de développement, l'aide fournie au Gouvernement par le FNUAP a permis d'obtenir les résultats suivants : a) collecte, analyse et diffusion de données sociodémographiques grâce au recensement de la population et du logement de 1985; b) création du service de la population et des ressources humaines au sein du Ministère du développement et de la planification économique et du secrétariat de la commission nationale de la population; c) formulation, adoption et application de la politique en matière de population; d) formation d'administrateurs aux questions de population et de développement; et e) activités préparatoires à l'exécution du recensement de la population et du logement de 2004.

11. En ce qui concerne la santé de la procréation et l'hygiène sexuelle, le FNUAP a apporté son concours à la création de la division de la médecine de la procréation au sein du Ministère de la santé et de l'assainissement pour assurer une coordination efficace des activités menées à ce sujet dans le pays, en mettant l'accent sur la réduction de la mortalité maternelle, l'amélioration de la qualité des services de santé de la procréation et un meilleur accès à l'information et aux services y relatifs destinés aux adolescents, aux jeunes et à d'autres groupes vulnérables.

12. Au nombre des résultats obtenus, on peut citer : a) l'élaboration de protocoles sur la qualité des soins et de principes généraux pour la santé de la procréation et les soins obstétricaux d'urgence, et leur utilisation pour la prestation des services et la formation; b) la rénovation et l'équipement de six hôpitaux de district et de centres de santé maternelle et infantile; c) la création de six centres de santé spécialisés dans les IST et le VIH/sida à l'intention des femmes vulnérables et des filles; d) les services de planification familiale et de soins obstétricaux d'urgence dans six hôpitaux centraux; e) l'amélioration de l'approvisionnement en médicaments, préservatifs et autres produits de santé de la procréation.

13. En matière de prévention du VIH/sida, le FNUAP a appuyé une action d'envergure qui visait des groupes vulnérables tels que les femmes et les filles victimes d'enlèvement; les personnels en uniforme (police, armée et soldats de la paix); les adolescents et les jeunes touchés par la guerre, y compris les ex-combattants, les personnes déplacées et les travailleurs de l'industrie du sexe.

14. En matière de plaidoyer, le FNUAP a contribué à la création d'un réseau de femmes ministres et parlementaires et a relancé le groupe d'action parlementaire sur la population et le développement.

15. La reprise des hostilités en 1997 a brusquement mis fin au deuxième programme de pays. Aucune planification de développement n'a eu lieu jusqu'en 2003 lorsque l'équipe de pays a achevé le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

16. Parmi les enseignements tirés, on peut citer les suivants : a) dans la situation postconflictuelle du pays, il convient de faire preuve de souplesse dans la planification des interventions pour satisfaire les besoins des plus vulnérables; b) la mobilisation des ressources est un facteur clef de la réussite des programmes lors du passage de l'assistance au développement à long terme; c) les partenariats interinstitutions, tels que ceux établis avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Union européenne, peuvent aider à renforcer les actions, comme dans le cas du projet de réduction de la mortalité maternelle et du recensement de la population en cours.

III. Programme proposé

17. Le programme a été élaboré dans le cadre d'un processus consultatif faisant appel à la participation, dirigé par le Gouvernement pour en assurer la maîtrise et la viabilité. Ce processus a abouti à une réunion des parties prenantes organisée par le Ministère du développement et de la planification économique, qui a approuvé la version finale du projet de descriptif de programme de pays.

18. Le programme proposé est étroitement lié au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui a pour objectif de soutenir le processus de redressement et de réconciliation et la transition vers la paix et le développement durables dans quatre domaines de coopération : a) réduction de la pauvreté et réinsertion; b) droits de l'homme et réconciliation; c) bonne gouvernance, paix et sécurité; d) redressement économique.

19. Le programme de pays proposé par le FNUAP concernera les deux premiers domaines de coopération, à savoir la réduction de la pauvreté et la réinsertion, ainsi que les droits de l'homme et la réconciliation. Il permettra d'obtenir les résultats suivants : a) renforcement des capacités et des mécanismes de suivi de la pauvreté; b) meilleur accès à des services sociaux de qualité, y compris le logement; c) meilleurs respect et connaissance des droits de l'homme aux échelons national et local; d) meilleure capacité des agents chargés du maintien de l'ordre à respecter et à protéger les droits de l'homme.

20. Le programme comportera deux volets : santé de la procréation et stratégies en matière de population et de développement. Les actions relatives aux droits de l'homme et de la procréation, au plaidoyer et à la communication axée sur le changement de comportement, ainsi qu'aux sexospécificités seront considérées comme des questions intersectorielles.

21. Ce projet de descriptif de programme de pays a pour objectif d'aider à améliorer la qualité de vie du peuple sierra-léonais en réduisant la pauvreté, en appuyant la réinsertion de ceux touchés par la guerre, et en faisant valoir l'égalité des sexes, la santé de la procréation et les droits de la procréation, conformément aux objectifs énoncés dans le document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Stratégies en matière de population et de développement

22. Le résultat escompté sera d'avoir contribué à la formulation, à la planification et à la mise en oeuvre effectives de politiques et de programmes de développement qui tiennent compte de questions relatives à la population, à l'égalité des sexes, à la santé de la procréation et aux droits en matière de procréation. Cet élément donnera lieu à trois produits :

23. Produit 1 : Données provenant du recensement, de l'enquête démographique et sanitaire et d'autres données démographiques disponibles et utilisées pour lutter contre la pauvreté et mettre en oeuvre des politiques et des programmes de développement. Ce produit sera obtenu par : a) un plaidoyer continu en faveur de la mobilisation de ressources pour exécuter les opérations de collecte de données souhaitées; b) la mise en place de systèmes de bases de données permettant un accès efficace aux données, leur diffusion et leur utilisation pour contrôler la réduction de la pauvreté et planifier les programmes de développement; et c) la mise en place d'un système d'information géographique pour l'établissement de cartes de la pauvreté.

24. Produit 2 : Amélioration des capacités techniques et institutionnelles pour la coordination et la gestion des programmes en matière de population, d'égalité des sexes et de santé de la procréation. Ce produit sera axé sur : a) le renforcement des capacités en vue de la coordination par la formation et le développement des aptitudes en matière de population; b) le renforcement des capacités relatives à l'analyse de la pauvreté et des problèmes de parité; et c) l'amélioration des partenariats pour une coordination efficace.

25. Produit 3 : Accroissement de l'appui à la mise en oeuvre de la politique démographique nationale et d'autres politiques et programmes de développement, notamment le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cela se fera par : a) le plaidoyer, la sensibilisation et la mobilisation de l'opinion publique; b) l'établissement de coalitions à l'appui des activités en matière de population; et c) la mobilisation efficace des ressources et leur affectation aux programmes en matière de population.

Santé de la procréation

26. Le résultat escompté de l'élément de santé de la procréation sera d'avoir contribué à l'amélioration de l'accès à des informations et des services sexospécifiques de qualité en matière de santé de la procréation et de leur utilisation, conduisant à des comportements et des pratiques d'hygiène sexuelle et de santé de la procréation responsables de la part des hommes, des femmes et des adolescents. La mise en oeuvre de cet élément donnera lieu à trois produits :

27. Produit 1 : Augmentation de la disponibilité et de l'utilisation de services et d'informations sexospécifiques de qualité en matière de santé de la procréation. Cela se fera par : a) la multiplication des interventions en matière d'information, d'éducation et communication (IEC) et de communication axée sur le changement du comportement à l'appui de programmes relatifs à la santé de la procréation et au VIH/sida; b) le renforcement de l'éducation en matière de population et de préparation à la vie de famille dans les systèmes d'enseignement

classique et non classique; c) l'amélioration des compétences du personnel de santé en vue d'assurer des prestations de services efficaces; d) l'amélioration du nombre de centres sanitaires fournissant des services en matière de santé de la procréation; et e) la mise en place de services de santé de la procréation spécialisés pour les adolescents.

28. Le programme se composera d'interventions visant à réduire la propagation des IST et du VIH/sida en ciblant les groupes de population vulnérables et à haut risque, comme les personnels en uniforme, les adolescents et les jeunes, les ex-combattants, les femmes et les filles sans ressources et les professionnels du sexe. Les interventions incluront : a) une amélioration de la promotion et de la distribution des préservatifs; b) l'amélioration du traitement clinique des IST; c) le renforcement de campagnes d'IEC et de communication axée sur le changement du comportement préconisant une sexualité sans risques; et d) la mise en place de centres de conseil et de dépistage volontaires opérationnels.

29. Afin d'améliorer l'offre du système de prestations de services de santé de la procréation, la sécurité des produits sera améliorée grâce à une mobilisation efficace des ressources; la formation et le renforcement des capacités en matière de prévision des achats et de gestion des stocks; et l'achat et la distribution de produits de santé de la procréation.

30. **Produit 2 : Amélioration de la disponibilité de services de soins maternels de qualité, y compris des soins obstétricaux d'urgence.** Il s'agira : a) d'améliorer les compétences du personnel sanitaire en matière de soins obstétricaux d'urgence, de planification familiale et d'interventions de secourisme; b) de garantir la disponibilité des produits de santé de la procréation; c) de favoriser une décentralisation effective de la prestation de services de santé de la procréation; et d) de mettre en place un système intégré de logistique et d'aiguillage pour les urgences obstétricaux.

31. **Produit 3 : Renforcement des capacités des responsables de l'application des lois et des groupes de plaidoyer pour traiter des droits des femmes et de la violence sexiste.** Il s'agira : a) de défendre les droits des femmes et de préconiser la protection contre la violence sexiste; b) de sensibiliser les personnels en uniforme aux questions d'égalité des sexes, aux droits des femmes et à la protection contre la violence et les mauvais traitements; c) d'améliorer le cadre juridique pour l'application des lois existantes; et d) de mettre en place des partenariats et des réseaux de coopération.

IV. Administration, suivi et évaluation du programme

32. Le Ministère du développement et de la planification économique, par l'intermédiaire du secrétariat de la Commission nationale de population, coordonnera la mise en oeuvre du troisième programme de pays. Le programme utilisera la modalité d'exécution nationale. La plupart des activités concernant la santé de la procréation (prestation de services, IEC, plaidoyer et communication axée sur le changement de comportements) et certaines des activités concernant les stratégies en matière de population et de développement seront exécutées dans 6 des 13 districts cibles (Bo, Kenema, Port Loko, Moyamba, Tonkolili et la zone occidentale). Les districts cibles choisis représentent plus de 60 % de la population totale du pays et abritent la plus grande proportion de déplacés dans le pays.

33. Les activités de prévention du VIH/sida, la promotion et la distribution de préservatifs, l'appui au recensement, à l'éducation à la vie familiale dans les écoles, la disponibilité des produits de santé de la procréation et le plaidoyer en faveur de l'égalité des sexes resteront des interventions de portée nationale.

34. Le programme insistera sur une mise en oeuvre décentralisée ainsi que sur un suivi et une évaluation effectués conjointement par le Gouvernement et le FNUAP. Les experts nationaux et internationaux, le bureau de pays du FNUAP et l'Équipe de services techniques du FNUAP à Dakar fourniront un appui technique. Le programme sera géré conformément aux principes de gestion axée sur les résultats, en utilisant le cadre de résultats et d'allocation des ressources du programme de pays. Le plan de suivi et d'évaluation reposera sur des indicateurs choisis dans le cadre logique. Les activités de suivi comprendront l'établissement de rapports trimestriels et annuels pour chaque projet et chaque élément, des réunions et des visites sur le terrain effectuées par les membres du bureau de pays du FNUAP et d'organismes d'exécution publics compétents.

35. Un examen à mi-parcours sera effectué en 2005 et les enseignements tirés serviront à améliorer les résultats du programme. L'évaluation en fin de programme sera effectuée en 2007 afin de déterminer l'incidence du programme, fournir des orientations pour des interventions futures et recenser les pratiques optimales.

36. Pour la mise en oeuvre du programme de pays proposé, le FNUAP favorisera une collaboration étroite avec différents partenaires bilatéraux et multilatéraux s'occupant de population, de santé de la procréation et d'égalité des sexes. On peut citer notamment l'OMS, l'UNICEF, le PNUD, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, ONUSIDA, la Mission d'assistance des Nations Unies en Sierra Leone, la Banque mondiale, l'Union européenne et la Fédération internationale pour la planification familiale.

37. Le bureau de pays du FNUAP en Sierra Leone se compose d'un représentant, d'un administrateur de programme national et de personnel d'appui administratif. Des ressources seront affectées à un poste d'administrateur de programme national et de deux postes d'appui administratif, dans le cadre de la structure approuvée pour le bureau de pays. Du personnel de projet national pourra également être recruté pour renforcer l'exécution des projets.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Sierra Leone

Domaine de coopération 1 dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : réduire la pauvreté et promouvoir la réinsertion

Objectif du FNUAP	Résultats escomptés	Indicateurs	Produits et principaux indicateurs	Ressources
Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la Sierra Leone en réduisant la pauvreté, en facilitant la réinsertion des personnes affectées par la guerre, et en favorisant l'égalité des sexes, les droits en matière de santé de la procréation, conformément aux objectifs fixés dans le document stratégique intérimaire pour la réduction de la pauvreté, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les objectifs du Millénaire pour le développement	[Stratégies en matière de population et de développement] Avoir contribué à la formulation, à la planification et à l'exécution effectives de politiques et de programmes de développement qui tiennent compte de la population, de l'égalité des sexes, de la santé de la procréation et des droits en matière de procréation	• Rapport annuel sur des données liées à la pauvreté et aux objectifs du Millénaire pour le développement • Politiques et programmes nationaux de développement qui tiennent compte de questions relatives à la population, à l'égalité des sexes, ainsi qu'à la santé et aux droits en matière de procréation	Produit 1 : Les données émanant du recensement, de l'enquête démographique et sanitaire et les autres données démographiques sont disponibles et utilisées pour lutter contre la pauvreté et mettre en oeuvre des politiques et programmes de développement <i>Indicateurs</i> : • Publication de données ventilées émanant du recensement national de la population et du logement • Mise à jour d'un cadre d'échantillon pour les enquêtes sociodémographiques • Réalisation de la première enquête démographique et sanitaire en Sierra Leone et publication des résultats • Mise à jour et réalisation de cartes de la Sierra Leone en utilisant la technologie du système d'information géographique • Diffusion et mise à disposition de données pour contrôler la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement Produit 2 : Amélioration des capacités techniques et institutionnelles pour la coordination et la gestion des programmes relatifs à la population, à l'égalité des sexes et à la santé de la procréation <i>Indicateurs</i> : • Proportion du personnel compétent pour planifier, gérer et coordonner des programmes de population et de développement • Systèmes fonctionnels pour la coordination des programmes de population • Augmentation de la proportion de personnel spécialisé en analyse de l'égalité des sexes et de la pauvreté • Augmentation de la proportion d'activités communes de suivi et d'évaluation	Montant total alloué aux stratégies en matière de population et de développement : 1,4 million de dollars imputés aux ressources ordinaires

Objectif du FNUAP	Résultats escomptés	Indicateurs	Produits et principaux indicateurs	Ressources
	[Santé de la procréation] Avoir contribué à l'augmentation de l'accès à des informations et des services sexospécifiques de qualité en matière de santé de la procréation et de leur utilisation, conduisant à des comportements et des pratiques sûrs et responsables en matière de sexualité et de santé de la procréation de la part des hommes, des femmes et des adolescents	• Taux de prévalence du VIH dans le pays • Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant des connaissances suffisantes en ce qui concerne la transmission du VIH/sida et d'autres IST • Taux de mortalité maternelle • Taux de mortalité infantile • Taux d'utilisation de contraceptifs	Produit 1 : Augmentation de la disponibilité et de l'utilisation de services et d'informations sexospécifiques de qualité en matière de santé de la procréation <i>Indicateurs</i> : • Augmentation de la proportion d'enseignants, d'instructeurs et de facilitateurs ayant reçu une formation dans le domaine de la population et de la préparation à la vie familiale • Augmentation des connaissances des hommes, des femmes et des adolescents en matière de santé de la procréation • Augmentation du nombre de produits sexospécifiques pour l'IEC et la communication axée sur le changement du comportement mis au point et diffusés • Nombre d'établissements scolaires offrant des cours dans les domaines de la population et de la préparation à la vie familiale • Augmentation du nombre de points de prestation de services de santé de la procréation au niveau des districts et des communautés • Augmentation du nombre d'établissements fournissant des services intégrés de santé de la procréation • Augmentation de la disponibilité et de la distribution des préservatifs • Augmentation de l'accès à des informations et à des services de prévention du VIH/sida et à des services de conseil et de dépistage volontaires pour les groupes vulnérables • Augmentation de la proportion d'établissements assurant le traitement clinique des IST • Réduction de la proportion d'établissements sanitaires connaissant des ruptures de stocks des produits de santé de la procréation • Augmentation de la proportion des lieux d'entreposage ayant suffisamment de produits en stock • Mise en place au niveau national d'un système informatique de gestion logistique	Montant total alloué à la santé de la procréation : 4,2 millions de dollars (3,2 millions de dollars au titre des ressources ordinaires et 1 million de dollars provenant d'autres sources)

<i>Objectif du FNUAP</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Produits et principaux indicateurs</i>	<i>Ressources</i>
			• Augmentation de la proportion du personnel sanitaire spécialisé dans la prévision des besoins en produits de santé de la procréation et la gestion logistique Produit 2 : Augmentation de la disponibilité de services de soins maternels de qualité, y compris des soins obstétriques d'urgence <i>Indicateurs</i> : • Augmentation du nombre de professionnels ayant reçu une formation en soins maternels, y compris les soins obstétriques d'urgence • Augmentation de la proportion de femmes utilisant des méthodes modernes de contraception dans les lieux d'exécution des projets • Augmentation de la proportion d'installations fournissant des soins maternels de qualité dans les lieux d'exécution des projets • Augmentation de la proportion de naissances en présence de personnel qualifié	

Domaines de coopération 2 dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : promouvoir les droits de l'homme et la réconciliation

Objectif du FNUAP	Résultats escomptés	Indicateurs	Produits et principaux indicateurs	Ressources
(Voir plus haut)	[Stratégies en matière de population et de développement] (Voir plus haut)	Organisation d'ateliers de formation et de campagnes de sensibilisation par les associations locales de défense des droits de l'homme, les organisations non gouvernementales, les ministères de la condition féminine et de la jeunesse et d'autres ministères compétents	Produit 3 (Stratégies en matière de population et de développement) : Augmentation de l'appui à la mise en oeuvre d'une politique nationale de population et d'autres politiques et programmes de développement, notamment le Programme d'action de la CIPD et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes <i>Indicateurs :</i> - Augmentation du nombre de déclarations constructives faites par les décideurs et les dirigeants dans les domaines de la population, de l'égalité des sexes et de la santé de la procréation - Augmentation du nombre de décideurs et de responsables religieux et communautaires manifestant leur appui aux politiques et programmes en matière de population et de développement - Augmentation du nombre de groupes de défense spécialisés dans les problèmes de population, d'égalité des sexes et de santé de la procréation - Augmentation du nombre de politiques et de lois examinées, amendées, adoptées et mises en oeuvre - Augmentation du nombre de femmes occupant des postes de décision à tous les niveaux	
	[Santé de la procréation] (Voir plus haut)	Intégration de la prévention de la violence sexiste dans toutes les interventions et mise en place d'un système efficace de suivi et de traitement des cas de violence sexiste	Produit 3 (Santé de la procréation) : Augmentation de la capacité des responsables de l'application des lois et des groupes de défense en ce qui concerne les droits des femmes et la violence sexiste <i>Indicateurs :</i> Augmentation du nombre de matériels de communication axés sur le changement du comportement produits et diffusés aux personnels en uniforme	

<i>Objectif du FNUAP</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Produits et principaux indicateurs</i>	<i>Ressources</i>
		• Nombre de responsables locaux ayant reçu une formation en matière de prévention et de règlement des différends	• Intégration de la prévention de la violence sexiste dans les opérations de police au niveau communautaire • Augmentation du nombre des responsables de l'application des lois ayant reçu une formation dans les domaines de la prévention de la violence sexiste et de l'établissement de rapports à ce sujet • Intégration de la prévention de la violence sexiste dans les programmes de l'école de police • Organisation de campagnes de sensibilisation concernant la violence sexiste et les droits des femmes • Prise en compte des besoins en matière de santé de la procréation de certains groupes spéciaux	Montant total alloué à la coordination des programmes et à l'assistance : 0,4 million de dollars au titre des ressources ordinaires